



Privas, le 7 avril 2020

Les co-secrétaires départementaux

A

Monsieur l'Inspecteur d'académie

14 Place André Malraux – BP 627

07006 Privas Cedex

Réf : JSIA20017

Objet : opérations de gestion des personnels

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Le gouvernement a fait le choix de vider progressivement les commissions paritaires de leurs compétences. C'est une erreur historique manifeste pour les services publics et le dialogue social. La crise actuelle du Covid-19 semble remettre en cause bien des orientations politiques passées et amène la suspension de certaines mesures. Pour le SNUipp-FSU, l'application des lignes directrices de gestion doit ainsi également être suspendue. Le mouvement des personnels, lorsqu'il aura lieu, doit associer les représentants du personnel car leur expertise sera garante du bon déroulement de celui-ci.

Si, sur le papier, le gouvernement tente d'évincer les délégués des personnels, la profession se tourne en permanence vers ses représentants légitimes. Aucune CAPD ne s'étant réuni cette année en mars, de multiples questions attendent des réponses rapides.

Les demandes de temps partiels

Elles sont formulées depuis le 31 janvier. Les permutations informatisées sont terminées. Vous devez être en capacité de donner une position de principe sur l'ensemble des demandes comme cela est généralement fait en mars chaque année. Nos collègues anticipent déjà leur organisation personnelle et professionnelle pour la prochaine rentrée. Nous attendons a minima une date collective de communication des réponses.

Les congés formation

Le volume départemental de 39 mois est maintenu. Quand nos collègues auront-ils une réponse et sous quelle forme sera-t-elle établie ? En l'absence de transparence sur le nombre de demandes, les critères d'étude des candidatures et les volumes octroyés, la profession s'interroge désormais sur les conditions d'obtention de tels congés.

Liste aptitude à la direction d'école

C'est un des points traités courant mars en CAPD. Les collègues concernés participeront au mouvement dès le retour des congés de printemps et doivent connaître avant les prochains congés la réponse à leur demande d'inscription ainsi que les modalités de recours possibles.

Appels à candidatures

Le SNUipp-FSU reste opposé au principe des postes à profil. Néanmoins, il a toujours relayé les appels à candidatures départementaux auprès de la profession. Cette année, sauf erreur de notre part, aucun appel à candidature n'est encore paru.

Postes adaptés

Les demandes formulées par nos collègues ont, jusqu'à présent, toujours obtenu une réponse courant mars. Les personnels concernés, en situation de fragilité professionnelle parfois, attendent également une réponse de l'administration pour pouvoir s'organiser en conséquence.

Rendez-vous de carrière

L'avancement accéléré des personnels dépend des avis rendus à l'issue de ces rencontres professionnelles. Quel dispositif est prévu, dans le cadre d'un traitement équitable, pour les personnels qui n'ont pas bénéficié de ces rendez-vous ? Nous vous rappelons que les enseignants disposent d'un délai de trois semaines pour formuler par écrit leurs observations après notification de l'appréciation de l'IEN. Cette dernière ne peut donc intervenir, au plus tard, que début juin.

A toutes les étapes administratives de l'année, les délégués du personnel du SNUipp-FSU informent et orientent la profession. Amputés législativement d'une partie de notre rôle par le gouvernement, nous restons toutefois légitimes et comptables de notre action auprès des personnels du département. Plusieurs départements de l'académie ont fait le choix de consulter la CAPD sur plusieurs questions soulevées dans ce courrier. Nous regrettons qu'un tel choix n'ait pas été effectué Ardèche.

Nous souhaiterions qu'un échange paritaire à distance puisse être organisé au plus vite sur l'ensemble des points mentionnés dans ce courrier.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande, nous vous prions d'agréer, monsieur l'Inspecteur d'académie, nos cordiales salutations.

Elvire BOSC



Houria DELBOSC



Jimmy SANGOUARD

